



HAL
open science

Le Japon : rester pacifique mais pouvoir faire face

Florian Couveinhes

► **To cite this version:**

Florian Couveinhes. Le Japon : rester pacifique mais pouvoir faire face. Questions internationales, 2018, La Chine au cœur de l'Asie (septembre-octobre 2018), 93, pp.67-73. hal-03243692

HAL Id: hal-03243692

<https://hal.science/hal-03243692v1>

Submitted on 29 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Japon : rester pacifique mais pouvoir faire face

*Florian Couveinhes Matsumoto
Maître de conférences à l'École normale supérieure (Ulm)*

Alors que le Japon est, pour les Occidentaux, un partenaire pacifique et fiable, les relations qu'il entretient avec plusieurs de ses voisins sont tendues. À l'origine de ces tensions, des contentieux territoriaux persistants, la lancinante question des blessures infligées par le Japon à ses voisins durant la Guerre de trente ans (1931-1945) et surtout l'agitation nucléaire nord-coréenne et l'expansion chinoise en Asie. Afin de faire face à ces dangers, le Japon essaie de conserver le soutien des États-Unis et des institutions internationales tout en développant de nouvelles alliances et en renforçant sa capacité à recourir à la force.

Tandis que – schématiquement – le Japon est à l'aise dans ses relations avec les États non-asiatiques et avec ce qu'il appelle « l'ordre international libéral », il se conçoit, en Asie, comme une forteresse assiégée. Les rapports qui sont les siens avec la République populaire de Chine et les deux Corées sont régulièrement enflammés par les provocations de certains de ses hommes politiques, par des altercations concernant des îles ou îlots disputés ou par des tentatives maladroites d'enterrer un passé qui, comme on dit, ne passe pas. Même ses relations avec les États du sud-est asiatique sont compliquées, dans la mesure où elles sont scrutées par la Chine qui cherche à savoir si le Japon joue avec elle (ce qui est rarement le cas) ou contre elle.

Ces relations ambivalentes et explosives ne résultent pas d'une agressivité déployée aujourd'hui par le Japon mais des séquelles de son histoire – durant laquelle il a imité avec une brutalité particulière l'impérialisme des Occidentaux en Asie –, d'une instabilité nord-coréenne objective et d'une immense montée en puissance de la Chine que les incertitudes récentes de la tutelle états-unienne rendent encore plus menaçante. Dans le cadre de ces relations conflictuelles et à l'inverse de la Chine, le Japon ne se pense ni dominant ni en expansion. Au contraire, les Japonais appliquent fréquemment le terme de « survie » à leur pays même si par peur de retomber dans le militarisme, ils rechignent globalement à se doter de la capacité de recourir à la force à un niveau que d'autres États jugeraient indispensable.

L'inquiétude du Japon à l'égard de la remise en cause de « l'ordre international libéral » par la Chine

Comme d'autres, le Japon craint qu'avec le recul de son influence et de celle des États-Unis en Asie, et avec le déploiement militaire, économique et diplomatique de la Chine, l'ancien système tributaire ayant « l'Empire du milieu » en son emplacement naturel refasse surface. Plus les Chinois jouent la carte de la fierté et du rayonnement retrouvés (qu'on pense aux « nouvelles routes de la soie » ou à l'évocation du « rêve chinois » ou de « la renaissance de la grande nation chinoise » par Xi Jinping), plus les Japonais trouvent cette perspective angoissante.

Au plan régional, le Japon considère que la Chine est « révisionniste » en ce qu'elle remet en question des règles relatives au territoire ou à la navigation qui, tout en généralement reconnues en Droit, sont concrètement maintenues dans la région par les États-Unis. Plus exactement, seuls les États-Unis semblent prêts à accepter, à certaines conditions, la confrontation directe avec la Chine qu'implique le rejet de son impérialisme en Mer de Chine. Du point de vue du Japon, si cette pression et donc « l'ordre international libéral » venaient à

disparaître en Asie, et si les revendications chinoises et les « règles » qui les couvrent s’y substituaient, même les comportements chinois les plus attentatoires aux droits des tiers ne pourrait plus être critiqués et les relations du Japon avec les États de la zone, qui reposent sur un principe d’égalité et de réciprocité, seraient toutes remises en cause. Le risque serait alors que le Japon soit considéré comme un satellite, un État vassal ou tributaire de l’Empire du Milieu – une chose que le Japon n’a jamais (complètement) admis et qu’il n’a aucune envie d’admettre aujourd’hui.

Une relation sino-japonaise structurellement instable

Actuellement, la relation du Japon et de la Chine entremêle intérêt mutuel – à court et moyen termes – pour une certaine interdépendance économique, lutte d’influence pour le *leadership* dans la région, ressentiment chinois à l’égard d’un Japon autrefois oppresseur et largement incapable aujourd’hui d’éviter périodiquement diverses provocations, et enfin inquiétude japonaise à l’égard de la politique chinoise en général et spécialement en Mer de Chine du sud et de l’est. Les deux États ont d’un côté des raisons incontournables d’entretenir des relations importantes, en particulier économiques, et d’un autre côté, au-delà d’une grande méfiance et d’une remarquable capacité à se (re)détester promptement, mille motifs les poussent à adopter des positions divergentes et même conflictuelles.

Ces dernières décennies, la relation sino-japonaise est globalement caractérisée par une montée constante des tensions, amplifiée par différents événements en 2010 (arraisonnement d’un chalutier chinois par des garde-côtes du Japon dans sa mer territoriale) et 2012 (affaire du « panda », rachat d’une partie des îles *Senkaku/Diaoyu* par l’État japonais) et par l’arrivée au pouvoir de deux dirigeants (Shinzo Abe en 2012, Xi Jinping en 2013) jouant sur la fibre nationaliste de leur population¹. Si l’on réduit la focale à ces toutes dernières années, la période de tensions la plus forte, commencée en juin ou en septembre 2012 (suivant l’événement qu’on prend comme point de départ) a laissé place, à partir de novembre 2014 à un dégel progressif (la photographie de la première poignée de main des deux chefs d’État, le 10 novembre, montre de manière calculée deux chefs d’États déprimés) et depuis l’automne 2016, à une accalmie et une coopération accrue² (d’où des photographies montrant des dirigeants très enjoués).

Cette évolution positive aurait pu être stoppée par la sentence arbitrale du 12 juillet 2016 condamnant la République populaire de Chine dans son différend maritime avec la République des Philippines. Elle ne l’a pas fait, probablement en raison de la retenue du Japon. Si l’archipel a naturellement soutenu la décision et si la Chine l’a radicalement rejeté, le premier n’a pas réagi avec beaucoup de fermeté à la réaction agressive de la Chine. Dès la mi-septembre en effet, celle-ci a lancé avec la Russie une immense démonstration militaire en Mer de Chine (l’opération *Joint Sea-2016*) et surtout envoyé plusieurs dizaines d’aéronefs militaires chinois, notamment des bombardiers Xian H-6K et des avions de combat Soukhoï Su-30, par le détroit de Miyako, un couloir international stratégique situé entre les îles japonaises de Miyako et d’Okinawa.

L’année 2017 et tout particulièrement sa seconde moitié a plutôt été marquée par des signes d’apaisement et des déclarations de bonne volonté. Le 15 août 2017, non seulement Shinzo Abe n’est pas allé au sanctuaire *Yasukuni* à l’occasion de l’anniversaire de la reddition sans condition (*Gyokuon-hōsō*) du Japon, mais pour la première fois depuis son retour au pouvoir en 2012, aucun de ses ministres ne s’y est rendu. Mieux, le 28 septembre, Shinzo Abe a marqué de sa présence, pour la première fois depuis quinze ans, la fête nationale chinoise

1 V. not. C. Pajon, « Le Japon d’Abe face à la Chine de Xi : de la paix froide à la guerre chaude ? », *Politique étrangère*, 2014, n°3, p. 23-34.

2 V. not. Ministère des affaires étrangères du Japon, *Diplomatic Bluebook 2017*, pp. 31-32.

lors d'une réception à l'ambassade de Chine à Tokyo. À cette occasion, il a invité Xi Jinping à visiter le Japon. Alors que le Premier ministre chinois, Li Keqiang, s'est rendu au Japon du 8 au 11 mai dernier pour un sommet trilatéral avec la République de Corée, Shinzo Abe a indiqué être invité en Chine en octobre prochain, ce qui a été confirmé par le porte-parole chinois sous la formule plus floue d'un voyage « en temps opportun ».

De manière plus concrète, en marge de la réunion des dirigeants de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) le 11 novembre 2017, puis deux jours plus tard en marge d'une réunion de l'ANASE/ASEAN (31^{ème} Sommet) et du Sommet de l'Asie orientale (12^{ème} Sommet), le Président chinois et le Premier ministre japonais ont confirmé leur objectif d'une coopération et d'une interdépendance économiques accrues, et plus largement celui d'un « nouveau départ » des relations sino-japonaises. Lors d'un entretien du 15 avril dernier à Tokyo, les ministres du commerce des deux États se sont rencontrés pour accélérer les négociations de l'accord Chine-Corée-Japon conclu en 2012 et celles de l'accord économique régional global (RCEP). Toutefois, et même si les économies de la Chine et du Japon peuvent paraître complémentaires, ce sont les différences qui dominent leurs options de politique économique intérieure (fort contrôle de l'économie en Chine, faible contrôle au Japon) et extérieure (exportation de produits bon marché mais de qualité moyenne pour la Chine, de produits chers mais d'excellente qualité pour le Japon), et leurs intérêts les poussent à adopter des positions opposées sur la réglementation internationale du commerce et de l'investissement. Par exemple, le Japon a tout intérêt à favoriser la consécration de standards sanitaires élevés et à lutter contre le *dumping* et la contrefaçon, tandis que la Chine a intérêt, du moins à court terme, à faire l'inverse. C'est ce qui explique que le Japon se range sans hésiter du côté de l'Union européenne et des États-Unis dans l'offensive menée par l'Occident contre la Chine à l'OMC depuis quelques années. Comme eux, il refuse d'accorder à la Chine le statut d'économie de marché que son acte d'accession à l'OMC semblait prévoir pour le 11 décembre 2016, et avec ses partenaires occidentaux, il a émis une déclaration véhémement, lors de la dernière conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires (10-13 décembre 2017), contre – non pas la Chine nommément, mais des pratiques qui lui sont imputées comme – certaines subventions étatiques, certains fonctionnements des entreprises publiques, ou certaines exigences en matière de transfert de technologie ou d'emplois de personnel local.

Ainsi, malgré l'accalmie (qui devrait se poursuivre au moins en 2018, avec le quarantième anniversaire du traité de paix et d'amitié entre la Chine et le Japon), la relation sino-japonaise est fondamentalement instable. Elle risque d'ailleurs de l'être de plus en plus étant donné que l'accroissement du commerce entre les deux États asiatiques, et entre la Chine et les États-Unis signifie également une plus grande interdépendance de ces États. Entre la Chine et le Japon, cette interdépendance est déjà très grande : les échanges commerciaux entre la Chine et le Japon ont dépassé les 300 milliards de dollars en 2017, après avoir doublé entre 2000 et 2010 ; en 2015, 24,7% des importations du Japon venaient de Chine tandis que 17,4% de ses exportations y étaient destinées ; encore en 2017, les exportations nippones vers la Chine ont augmenté de plus de 20%. Or, en cas de conflit, cette interdépendance aura des conséquences désastreuses ; et quelles que soient les intentions de part et d'autre, un conflit risque à tout moment d'éclater dans la mesure où les prétentions territoriales et militaires de la Chine en Asie ne peuvent être librement acceptées par personne, et où encore moins que les États-Unis, la Chine ne voit dans le Droit ou les institutions internationales une limite infranchissable. Le risque d'un conflit augmente ainsi avec l'impérialisme chinois dans la région, tandis que s'accroissent avec les échanges sino-japonais les réactions en chaîne que produirait un tel conflit.

Les sources possibles de conflit : une époque et un lieu

Si les relations sino-japonaises n'attendent qu'une allumette pour exploser, ces allumettes ont jusqu'ici essentiellement été de deux ordres. D'abord, ce qui met régulièrement le feu aux poudres est l'attitude de certaines autorités japonaises vis-à-vis des exactions commises par l'armée nipponne pendant la Guerre de trente ans. Ces exactions n'ont pas été réparées sérieusement, elles n'ont pas fait l'objet du travail de mémoire nécessaire, et le Japon a cru, peut-être un peu naïvement et peut-être aussi un peu hypocritement avoir définitivement fermé ces dossiers par la conclusion d'accords avec la Chine (communiqué conjoint du 29 septembre 1972 et traité de paix et d'amitié du 12 août 1978) et la Corée du Sud (accord relatif au règlement de problèmes concernant les biens et les réclamations et à la coopération économique du 22 juin 1965). La Chine redevenue grande puissance et la Corée du sud démocratisée, ces anciennes proies de l'Empire du Japon n'ont pas hésité à ressortir des histoires enterrées à la hâte, et les gouvernements comme les populations chinoises et coréennes acceptent de moins en moins que les manuels scolaires japonais taisent ou sous-estiment l'esclavage sexuel (environ 200 000 femmes) ou le travail forcé (environ 700 000 personnes) imposés hier par l'armée japonaise, que des officiels nippons se prosternent devant les tombes de criminels de guerre, ou que soit empêché l'établissement de statues du souvenir (représentant une jeune esclave coréenne) devant les ambassades et consulats japonais. Cette dernière question a d'ailleurs donné lieu à la conclusion d'une sorte d'accord entre le Japon et la Corée du sud en 2015 mais également, à la suite d'une visite au sanctuaire *Yasukuni* de la Ministre japonaise de la défense Tomomi Inada en décembre 2016, à l'établissement d'une de ces statues par des associations coréennes. Or, contrairement à ce que recommande l'accord, les autorités coréennes ont toléré cette action et le Japon a réagi, le 6 janvier 2017, à ce qu'il a considéré comme une violation de l'accord, par le rappel de son ambassadeur et de son consul général de Busan, par le report de négociations en matière économique et par la suspension d'autres discussions relatives à un traité sur l'échange de devises entre la Corée et le Japon. Tout en évitant de jeter de l'huile sur le feu, le nouveau gouvernement coréen a appuyé l'opinion de son peuple en remettant officiellement l'accord en cause à la fin de l'année 2017 – ce que les Japonais ont déclaré inacceptable. Ce type d'affaires pollue fréquemment les relations nippon-coréennes et nippon-chinoises, et leurs retombées en période de crise pourraient s'avérer dangereuses, surtout avec la Chine.

Ensuite, la concrétisation à la fois la plus symbolique et la plus physique des tensions de la relation sino-japonaise est le différend qui oppose l'archipel et l'Empire du milieu à propos de la souveraineté sur les îles *Senkaku/Diaoyu* – des îles de taille réduite mais dans un espace maritime qu'on dit gorgé d'hydrocarbures. Tout ce qui touche à ces îles a des répercussions sur leurs relations diplomatiques et commerciales : lorsqu'en 2010 un navire de pêche chinois a été arraisonné près des îles contestées, la Chine a protesté mais également cessé d'exporter ses terres rares vers des industries japonaises de pointe ne pouvant fonctionner sans elles ; lorsqu'en 2012, le Japon a décidé de racheter à une personne privée japonaise trois des cinq îles litigieuses, les incursions des navires des garde-côtes chinois à proximité et surtout dans les eaux territoriales des îles se sont multipliées. Si le rythme de ces incursions s'est stabilisé vers la fin de l'année 2013, les incidents sont toujours très nombreux. Le Japon a renoncé à repousser les navires chinois qui ne s'approchent pas trop près mais il a également décidé en mars 2016 d'établir une station radar à proximité des îles et d'accroître de 20% le nombre de forces d'auto-défense (FAD, le nom officiel de l'armée japonaise) déployées en Mer de Chine orientale. En mars 2017, le Japon déclarait que les incidents autour des îles n'avaient jamais suscité autant de réactions de la part de ses avions militaires que dans la dernière année budgétaire.

Officiellement, le Japon n'est certes pas seul dans la défense de ces îles. Rompant avec une politique états-unienne plus prudente jusque là³, Barak Obama s'est en effet engagé le 23 avril 2014 à considérer que « [l]es îles *Senkaku* sont administrées par le Japon et [qu']en conséquence elles tombent dans le cadre du Traité de coopération mutuelle et de sécurité entre les États-Unis et le Japon ». Après avoir suggéré le contraire durant sa campagne, Donald Trump s'est rapidement rangé à une position similaire le 12 février 2017, après une « opération séduction » réussie de Shinzo Abe. Le Japon estime toutefois que la tutelle états-unienne n'est plus aussi sûre qu'auparavant, et il doute que les États-Unis soient prêts à risquer une guerre avec la Chine pour 7 kilomètres carré d'îles inhabitées.

La stratégie japonaise : multiplication des alliances et préparation à un recours à la force

Traditionnellement, le Japon se réfugie en cas de litige derrière « l'autorité » du Droit international et des institutions internationales, institutions qu'il finance largement et où il est soutenu et nettement surreprésenté (il est l'État non-membre permanent du Conseil de sécurité qui y siège le plus souvent, et il est également le seul État non-membre permanent du Conseil à jouir quasiment en permanence d'un juge de sa nationalité à la Cour internationale de Justice (CIJ) ou au Tribunal international du droit de la mer). Dans le même sens, il reconnaît la compétence d'un grand nombre de juridictions internationales, propose régulièrement de porter ses litiges territoriaux ou non-territoriaux (avec la Corée du sud par exemple) devant elles tandis que son comportement y est très rarement contesté et condamné. Cette position est cohérente avec son pacifisme mais elle lui est de peu d'utilité face à la Chine ou la Corée du nord.

Sans revenir sur sa défense du multilatéralisme ou sur son partenariat militaire avec les États-Unis, le Japon réagit à la dégradation de son environnement sécuritaire de deux manières : en développant ses alliances dans la région et en augmentant ses possibilités de recourir à la force armée. Concernant ses alliances, il soutient d'abord directement les États du sud-est asiatique dans leur résistance à la Chine. Il le fait verbalement lorsque le Vietnam ou les Philippines rappellent leurs zones de compétence au géant chinois, ou lorsque le 6 août 2017, à la veille de la tenue du Sommet où un consensus sur une première version du Code de conduite en mer de Chine du sud était annoncé, le Japon a déclaré avec l'Australie et les États-Unis condamner toute action unilatérale et rappelé les libertés des mers, le cadre du Droit international coutumier et la Convention de Montego Bay. Le Japon soutient également matériellement les États « résistants » en vendant ou donnant des navires de surveillance au Vietnam ou en se liant militairement à des États comme l'Indonésie, les Philippines ou le Vietnam. Le 17 août 2017, le Ministre des Affaires étrangères Tarō Kōnō a même annoncé que de 2017 à 2019, le Japon allait déboursier pour environ 500 millions de dollars états-uniens en soutien aux programmes de renforcement de capacité de sécurité maritime des États côtiers de la région indopacifique. Afin de contrebalancer les intimidations chinoises en Mer de Chine (installations de missiles et de bombardiers, manœuvres militaires de grande ampleur...), le Japon mène également des opérations militaires conjointes avec les États-Unis, les Philippines ou depuis 2015 avec l'Inde (exercice *Malabar*).

Afin de faire porter sa voix et de l'attribuer à la « communauté internationale », le Japon essaie systématiquement – et réussit généralement à – parler d'une même voix avec ses nombreux partenaires lorsqu'il soutient les États du sud-est asiatique ou défend la liberté des mers. Ces États sont les États-Unis et les États européens, l'Australie et la Nouvelle-Zélande,

3 V. p.e. M. Valencia, « The East China Sea Dispute: Context, claims, issues, and possible solutions », *Asian Perspective*, 2007, vol. 31, n°1, p. 155 ou R. Drifte, « From “Sea of Confrontation” to “Sea of Peace, Cooperation and Friendship” ? – Japan Facing », *Japan aktuell*, 2008, n°3, p. 29.

Singapour, Taïwan et la Corée du sud, et de plus en plus, l'Inde. Depuis 2015 et surtout depuis 2016 en effet, le Japon a promu et participé à créer une alliance quadripartite qualifiée d'« ordre indopacifique libre et ouvert », au sein de laquelle New Delhi a rejoint Tokyo, Washington et Canberra. Même si les relations nippono-indiennes sont aujourd'hui limitées, le potentiel d'une alliance est grand, à la fois parce que les deux États sont complémentaires en termes stratégiques, économiques et démographiques (dynamisme indien et mollesse japonaise) et parce qu'ils n'ont aucun contentieux important. L'Inde est au moins aussi méfiante et inquiète que le Japon de l'appétit chinois de domination et cette inquiétude a été encore ravivée à l'été 2017 avec la crise de Doklam. Ainsi, pour le Japon comme pour l'Inde, ce projet est une manière intéressante de promouvoir « l'ordre international libéral » en Asie, et surtout d'assurer la sécurité et la liberté des routes maritimes de l'Océan indien à l'Océan pacifique, en atténuant l'inexorable emprise chinoise sur la Mer de Chine du sud. À l'inverse, les tentatives menées par Shinzo Abe dès 2012 de nouer des relations fortes avec la Russie ne paraissent, malgré de bonnes relations et un intérêt de la Russie à limiter sa dépendance à l'égard de Pékin, pas susceptibles de mener à quoi que ce soit de tangible, surtout d'un point de vue stratégique.

À côté de ces alliances, le Japon souhaite pouvoir compter sur lui-même face à la Chine et, subsidiairement, face à une Corée du nord qui a lancé des missiles au-dessus de son territoire ou dans sa zone économique exclusive en 1998, 2009 et 2017. Or, tant sa capacité juridique que sa capacité matérielle de recourir à la force armée sont limitées. En réaction à la pression militariste de l'ère *Shōwa* et au traumatisme des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki, les Japonais ont développé après la Seconde Guerre mondiale un pacifisme radical que sont venus renforcer soixante-dix ans de paix. Avec quelques raisons, les Japonais lient cette période bénie à « l'article pacifiste » (l'article 9) de leur constitution, qui d'un côté les a poussé à ne s'engager directement dans aucun conflit, et de l'autre les a fait bénéficier de la tutelle des États-Unis (qui leur ont initialement imposé cet article).

Comme de nombreux Japonais, Shinzo Abe, qui avait fait campagne sur la base de slogans comme « Le Japon est de retour » ou « Tourner la page de l'après-guerre », est tout à fait conscient des dangers auxquels le Japon est exposé. C'est cependant avec l'opposition d'une population, d'ONG et d'élites très hostiles à la chose qu'il a entrepris de modifier le très symbolique article 9. Après avoir échoué à réviser la procédure de révision de la Constitution elle-même (article 96) en vue de revenir dans un second temps sur l'article 9, Shinzo Abe a choisi de contourner la difficulté : incapable de réviser la constitution, il a – là encore malgré les protestations – réussi le premier juillet 2014 à en modifier l'interprétation officielle par le Bureau de Législation du Cabinet (BLC), un organe public consultatif à la tête duquel il avait parachuté l'un de ses proches, Ichirō Komatsu, l'été auparavant. Sous une formule alambiquée visant à simuler une continuité d'interprétation, la nouvelle signification attribuée à l'article 9 autorise le Japon à user de la force non seulement pour se défendre mais également à certaines conditions pour défendre ses alliés. L'évolution de la position du BLC a été précédée par l'abandon, le 1^{er} avril 2014, du principe de non-exportation des équipements et technologies militaires, et suivie, le 19 septembre 2015 par le vote d'une loi étendant les missions des FAD à l'étranger, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. L'heure est ainsi à l'élargissement des possibilités de recourir à la force, même si le Japon le fait dans le cadre du Droit international et *a minima*.

On peut en dire autant de sa capacité militaire concrète. Conformément au vœu de Shinzo Abe de permettre au Japon de « contribuer de manière proactive à la paix », une augmentation du budget de la défense de 5% a été prévue sur la période 2013-2020. Tant cette petite augmentation – essentiellement de la marine et des forces aériennes – que le niveau général des FAD sont cependant sans commune mesure avec les gigantesques investissements

chinois dans leur armée depuis trente ans. En dehors de la région, on remarquera cependant une certaine concurrence, le Japon ayant établi une base militaire à Djibouti en 2011, la Chine l'ayant suivi en août 2016, et le Japon ayant envisagé deux mois plus tard d'agrandir sa propre base.

Conclusion

Si la Chine comme les États-Unis poussent le Japon à prendre partie pour l'un d'entre eux, son intérêt objectif comme celui de la plupart des États de la zone est de s'en abstenir et d'entretenir librement des relations avec les deux grandes puissances comme avec ses autres partenaires. Le Japon semble l'avoir saisi, même s'il a également bien compris qu'il ne parviendra jamais à limiter l'expansion chinoise en comptant sur ses seules forces.

L'auteur

Florian Couveinhes Matsumoto est Maître de conférences en Droit public au Département de sciences sociales de l'École Normale Supérieure (Ulm), Université de recherche Paris Sciences et Lettres. Il est membre du Centre de Théorie et d'Analyse du Droit (UMR CNRS 7074) et chercheur associé à l'Institut de Hautes Etudes Internationales (Université Panthéon-Assas). Il a récemment publié « Sur qui et sur quoi compter face à l'expansion chinoise ? – De quelques choix stratégiques et juridiques du Japon », *Annuaire français de relations internationales*, 2018, pp. 663-692.

Florian Couveinhes Matsumoto,
École normale supérieure, Département de sciences sociales
48 Bd. Jourdan, 75014 Paris
florian.couveinhes@ens.fr
Téléphone : 06 18 05 95 01
N° de sécurité sociale : 1 81 09 92 073 095 86